

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.
 Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles,
 Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique
 et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins,
 n° 6, au 1er.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^e, directeurs
 de l'Office de Correspondance, rue Notre-Dame-des-
 Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNC-
 QUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent
 être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN,
 rédacteur en chef du journal.

AVIS. — L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires du Censeur a été ajournée au vendredi 9 juin, à 7 heures du soir. Elle se tiendra dans les bureaux du journal. Ceux des Actionnaires qui ne pourraient pas y assister sont priés de s'y faire représenter par procuration.

Lyon, le 6 juin 1848.

Battue au-delà des Alpes par les Piémontais et les Italiens insurgés, battue au cœur de l'empire, dans la capitale, par le peuple lui-même, la monarchie autrichienne semble près d'expirer. Ses défaites successives en Lombardie, son expulsion si prompte de Milan après le langage dur et hautain du vieux gouverneur, les déroutées éprouvées par ses soldats aux prises soit avec les troupes piémontaises, soit avec des volontaires mal disciplinés, lui ont enlevé tout prestige de gloire ; la mauvaise foi de l'empereur, de son ministère, de sa cour, après la révolution du 13 mai, la nouvelle insurrection et le nouveau triomphe qui en est la suite, lui ôtent toute puissance.

Il n'est question en ce moment ni de la République, ni d'une substitution de personnes ; les bourgeois et les étudiants, maîtres de Vienne, ont expédié à l'empereur un message pour l'engager à revenir le plus tôt possible ou à envoyer un membre de la famille impériale pour le remplacer momentanément. Cette démarche indique l'intention de conserver encore la forme monarchique, mais le passé ne peut plus revenir, la monarchie impériale est détruite, le trône ne sera plus qu'un fauteuil de président.

En effet, une commission de bourgeois, de gardes nationaux, d'étudiants, commande à Vienne et gouverne l'empire ; il est vrai que le conseil des ministres a continué ses fonctions et a bien voulu approuver les actes de ce comité, mais ce n'est là qu'une mesure d'ordre ; pour expédier les affaires, il était indispensable de conserver les ministres ou de les remplacer ; toutefois, le véritable pouvoir, le maître de la situation, c'est le comité sorti des barricades.

Il est probable que l'empereur se décidera à revenir ; mais dès ce moment ses projets ne sont plus exécutoires ; vainement trouverait-il dans le Tyrol une armée dévouée, décidée à le suivre et à lui obéir aveuglément ; elle serait impuissante à comprimer le mouvement de la capitale. Celui-ci ne tardera pas à s'étendre dans les provinces, et si les Tyroliens marchaient sur Vienne, peut-être trouveraient-ils partout des populations soulevées et seraient-ils dispersés avant d'avoir pu franchir la distance qui la sépare d'Innsbruck.

Mais les Tyroliens eux-mêmes comprennent les intérêts de la patrie ; aux nobles de Bohême qui rêvent un nouvel empire dont ils seraient réellement les chefs, ils ont répondu nettement par un refus de concours ; ils veulent constituer autour de l'Autriche une patrie allemande, formée par les races allemandes, dirigée par elles ; ils ne veulent ni d'un royaume slave, ni d'un royaume illyrien, et ils doivent comprendre aussi que la liberté seule peut désormais constituer l'empire.

Le refus d'institutions libérales, sérieuses, le déni de la liberté, c'est l'appel à toutes les ambitions provinciales dans un empire formé de peuples étrangers les uns aux autres, c'est la lutte qui doit amener la dislocation, la déterminer promptement. Il n'y a qu'un principe qui puisse servir de lien entre ces populations si diverses, c'est la liberté. Elle seule groupera autour de l'Autriche les intérêts opposés ; il ne s'agit pas de faire triompher les uns au détriment des autres, mais de les coordonner, de leur donner à tous une satisfaction légitime, et l'affranchissement peut seul opérer cette fusion, retenir encore les diverses parties près de se séparer.

Que l'empereur revienne donc ou qu'il envoie l'un des membres de sa famille pour se mettre à la tête des affaires, qu'il abdique en faveur de son neveu, qu'il constitue une régence, l'installation d'un chef nouveau ou le retour du chef de l'état ne peut avoir qu'un caractère pacifique ; mais toutes les relations du pouvoir avec les citoyens sont désormais changées. L'histoire de la France après 1830 est un enseignement qui ne sera pas perdu pour nos voisins ; notre exemple doit leur servir et leur servir en effet. Ils comprendront parfaitement qu'il ne suffit pas de changer les hommes ; qu'il faut, au contraire, prendre des précautions contre leur ambition, leurs passions, leurs menées, qu'il importe de modifier profondément les institutions anciennes, d'en créer de nouvelles, de les entourer de garanties sérieuses, de ne pas mettre un pays à la disposition d'un homme.

Le pouvoir révolutionnaire qui vient de triompher à Vienne n'est, du reste, par expérience quelle confiance il faut ajouter aux rôles des monarches ; il n'abdiquera pas sans avoir fondé un ordre nouveau. Dans tous les cas, il est évident que la monarchie décroît, qu'elle perd sa force, son ascendant. L'Autriche saurait à son tour de la royauté constitutionnelle, en attendant qu'elle se fonde dans une république allemande, grande, saine, et dont l'avènement ne paraît pas douteux, sans qu'on puisse toutefois déterminer la durée de cette nouvelle forme et fixer l'époque d'un changement inévitable. L'Europe archaïque à la république : c'est là le but qu'elle doit atteindre, est la pensée de tous les hommes d'avenir ; elle se réalisera, malgré toutes les résistances qu'il faudra vaincre, et l'Allemagne ne sera pas la dernière à suivre l'exemple de la France.

A la suite d'orageux débats, et après une longue discussion, l'Assemblée nationale vient de décider à une majorité relative de 52 voix, qu'elle n'adoptait pas les conclusions de sa commission, chargée d'examiner s'il y avait lieu ou non d'autoriser les poursuites demandées par deux magistrats du parquet de Paris contre le représentant Louis Blanc.

On se rappelle les événements qui ont donné lieu à ces débats passionnés, et l'attitude de M. Louis Blanc au sein de l'Assemblée nationale au moment même où la foule envahissait la salle de ses séances. Depuis, l'opinion publique en proie aux émotions nombreuses des temps de révolution, semblait avoir oublié dans la rapidité des événements qui s'accomplissaient chaque jour, le rôle de Louis Blanc dans la séance du 13 mai, lorsqu'un réquisitoire du ministère public en vint réveiller le souvenir. Ce réquisitoire, dirigé contre un ancien membre du gouvernement provisoire, contre un des hommes qui, par ses écrits et ses paroles ont le plus fait, dans d'autres temps, pour le triomphe des idées démocratiques, a été déposé sur le bureau de l'Assemblée. Les magistrats chargés d'instruire contre les auteurs et les complices de l'affaire du 13 mai avaient cru trouver dans certains faits la preuve de la complicité de leur collègue, dans cette insurrection contre la Constituante. En vain, quelques représentants s'efforcèrent-ils de prendre sa défense ; en vain d'autres demandèrent-ils l'autorisation immédiate de poursuivre, l'Assemblée prit le parti le plus sage, le plus conforme à sa dignité, le seul qui sauvegardât les intérêts sacrés de la justice, elle décida qu'une commission serait nommée et ferait son rapport, sur les conclusions duquel elle délibérerait ensuite.

La commission, par l'organe de son rapporteur, a été entendue, et elle a conclu, à la majorité de 13 voix contre 3, qu'il y avait lieu d'autoriser les poursuites.

M. Mathieu (de la Drôme) est venu combattre les conclusions du rapport ; suivant lui, la commission ne motivait pas suffisamment sa résolution, et son silence, dans une circonstance aussi solennelle, était une preuve du peu de fondement des poursuites. M. Larabit a parlé dans le même sens. M. Laurent (de l'Ardèche), au nom de la renommée de publiciste et d'historien que s'est acquise Louis Blanc, a pris aussi la défense de ce dernier, et M. Bac, membre de la minorité de la commission, s'est plaint vivement que ses collègues, dans une matière aussi grave et lorsqu'il s'agissait de porter atteinte à la souveraineté du vote des électeurs, atteinte que des circonstances graves peuvent, il est vrai, rendre quelquefois nécessaire, s'en soient rapportés aux paroles des chefs du parquet ; suivant lui, le droit d'autoriser les poursuites implique le droit et le devoir d'examiner si ces poursuites sont ou ne sont pas fondées ; l'Assemblée doit se souvenir des jours néfastes de la première révolution, et avoir sans cesse devant les yeux ces scènes à jamais déplorables où la force, substituée au droit, opprimait et décimait les minorités.

M. Louis Blanc a protesté contre sa présence à l'Hôtel-de-Ville dans la journée du 13 mai. M. Jules Favre a défendu les conclusions de la commission, et l'Assemblée, après deux épreuves douteuses, a repoussé, au scrutin de division et au milieu d'une agitation indicible, la demande en autorisation de poursuites ; 337 membres se sont prononcés pour le rapport, 369 ont voté en sens contraire. Ainsi s'est terminé un des épisodes les plus saisissants de notre nouvelle histoire parlementaire.

La prise de Peschiera par l'armée piémontaise est le dernier coup porté à la puissance autrichienne en Lombardie ; ses troupes peuvent tenir encore dans quelques places, mais l'Italie ne peut se conserver que par des victoires en bataille rangée, et il est aujourd'hui difficile aux Autrichiens d'espérer quelques succès de ce genre. La garnison bloquée dans Mantoue par les Piémontais, maîtres du cours du Mincio, du lac de Garde, de Venise, sera réduite à l'impuissance, et quel que soit le temps qu'elle puisse encore résister, elle sera tôt ou tard forcée de capituler.

L'Italie sera donc libre ; mais ici les questions diplomatiques commencent ; le Piémont s'agrandira-t-il de toute la Lombardie, malgré les réclamations de quelques Milanais qui songeaient à la république ? Enveloppera-t-il encore Parme et Modène ? Constituera-t-il enfin un royaume de la Haute-Italie ? Le Piémont sera-t-il maître des magnifiques ports de l'Adriatique, gardera-t-il en même temps les états de Gènes et son golfe, de manière à occuper sur les deux mers la clef de la Péninsule ? La France peut-elle permettre ce formidable accroissement de la puissance sarde, sans demander de compensation ? L'adjonction ou plutôt la restitution de la Savoie serait-elle un dédommagement suffisant ? L'Assemblée nationale et la commission exécutive, si elles le pensaient, si elles s'en contentaient, n'abandonneraient-elles pas les intérêts de la France ?

L'armée des Alpes n'aurait-elle été formée que pour assister de loin, au milieu de ses campements, à l'agrandissement d'une puissance voisine ? Aurions-nous dépensé des millions sans en espérer aucun fruit ?

D'un autre côté, quelle sera l'attitude de l'Angleterre dans la Méditerranée, lorsque la France y réclamera une position meilleure, un accroissement de territoire enfin, en harmonie

avec les avantages obtenus par Charles-Albert ? Ne cherchera-t-elle pas de son côté à s'y renforcer, à s'y établir d'une manière plus formidable ? Ne trouvera-t-elle pas un auxiliaire puissant dans la Russie ?

Telles sont les questions qui vont surgir, appeler l'attention des hommes d'état et peut-être faire éclater la guerre que l'on a cherché jusqu'ici à éviter, mais en prévision de laquelle on a formé l'armée des Alpes. Nous les aborderons dans un prochain article.

Nouvelles d'Italie.

Ni les journaux d'Italie ni ceux de Marseille ne font mention de la nouvelle qu'annonçaient hier plusieurs lettres reçues de Gènes, de la décapitation du roi de Naples ; il y a donc lieu de douter encore de son authenticité.

— La plus grande effervescence règne en Sicile, et l'émotion produite par les événements de Naples, loin de s'apaiser, grandit tous les jours. Des adresses se signent partout pour engager le gouvernement sicilien à envoyer une expédition nationale de l'autre côté du Phare et y relever le parti libéral. La chambre des députés suit l'enthousiasme général, mais la chambre des pairs demande à ajourner. Cette réserve a déplu à la population de Palerme, une émeute même a eu lieu, et les proclamations les plus exaltées ont été partout affichées. Des listes de volontaires se dressent et sont déjà couvertes de 15,000 signatures.

A Messine, l'ardeur populaire n'est pas moins vive, et 1,500 Messinois ont déjà passé le détroit et sont débarqués à Pizzo avec cinq pièces d'artillerie.

Paris, le 4 juin 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le banquet à 25 c., organisé par les travailleurs est remis à dimanche prochain, à cause de la difficulté d'organiser cette manifestation dans un court espace de temps, et puis la réorganisation des ateliers nationaux, après le recensement de mardi, permettra de donner à la réunion un caractère d'unité qui lui manque aujourd'hui.

— On assure que trois des accusés à l'occasion de l'attentat du 13 mai ont été mis en liberté, hier, faute de charges suffisantes, à l'occasion du fait en lui-même. Ce sont les citoyens Raisant, Baudens et Flotte.

— Le Gouvernement a fait insérer dans le *Moniteur* d'aujourd'hui et a envoyé à tous les journaux de Paris une note relative à M. E. Thomas, laquelle contraste singulièrement avec la prétendue affection des travailleurs nationaux malheureux, pour un directeur qui jouissait de 14 voitures et de 38 chevaux, dont la réforme a été immédiatement résolue et procurer à l'Etat une économie considérable.

— On attribue généralement la décision prise par l'Assemblée nationale en faveur du citoyen Louis Blanc à la modération des déclarations de M. Armand-Marrast, maire de Paris. Nous croyons savoir que si les paroles du premier magistrat de la cité ont eu quelque influence sur le vote de l'Assemblée, il est certain que les représentants se sont préoccupés aussi de la question de principe qui domine toujours toutes les considérations secondaires.

— Le bruit se répand aujourd'hui que M. Crémieux, ministre de la justice, aurait refusé la démission de MM. Portalis et Landrin.

— Les scrutins électoraux ont été ouverts ce matin dans toutes les sections de Paris et de la banlieue. L'opération du vote se fait avec le plus grand calme. On porte à 167 le nombre des candidats.

— Nous ne savons pas encore si les électeurs qui n'ont pas réclamé leurs cartes à leurs sections s'y présenteront avant la fin de la journée de demain. Mais on a constaté, dans presque toutes les sections, que le nombre des cartes non réclamées le dimanche 4 juin dans la matinée était une fois plus considérable que le dimanche 23 avril à la même heure. Cette négligence des électeurs a surtout été remarquée dans la première légion.

— Les réunions en plein air continuent plus nombreuses que jamais ; mais elles présentent ces jours derniers, et notamment hier et ce matin, un aspect tout-à-fait rassurant. Les questions à l'ordre du jour étaient discutées dans les groupes avec un talent souvent supérieur, et nous nous sommes plusieurs fois étonnés de la modestie de certains travailleurs discutant en présence des prétentions si exagérées d'une foule de candidats. Les candidatures étaient aussi examinées avec le plus grand soin, et nous avons presque partout reconnu avec satisfaction que les ex-députés Thiers et E. de Girardin n'avaient aucune espèce de chance d'arriver par les travailleurs qui présentent une masse assez compacte d'électeurs.

— M. Armand Marrast songe sérieusement à réorganiser les bureaux de la mairie de Paris. On assure même qu'il sollicite la réorganisation d'un conseil municipal, produit de l'élection par le suffrage universel.

Assemblée Nationale.

FIN DE LA SÉANCE DU 3 JUIN.

AFFAIRE DE LOUIS BLANC.

LE CIT. PRÉSIDENT : Citoyens, quand l'épreuve est douteuse, il faut procéder par scrutin de division. (Vives dénégations.)

Il est impossible à une force humaine, dit le citoyen président, de dominer un pareil tumulte. Faites silence, et taisez-vous donc !

Le citoyen président répète sa phrase ; mais il est interrompu de nouveau. — Voulez-vous bien vous taire, s'écrie-t-il.

Le président continue : Le vote par division va avoir lieu. (Non ! non !)

Ceux qui voteront pour les conclusions de la commission passeront par la porte placée à la droite du bureau de votre président, et ceux de l'opinion contraire par la porte opposée. (Non ! non ! — Oui ! oui !)

Un orateur est à la tribune et essaie vainement de parler.

LE CIT. PRÉSIDENT se démène, crie, gesticule et frappe violemment son bureau avec sa sonnette.

L'agitation et la confusion restent les mêmes. Il est procédé au vote par division, et les membres de l'Assemblée aban-

donnent successivement leurs places respectives pour aller déposer leur boule, conformément à l'avis qui vient de leur être donné, les uns se dirigeant à droite et les autres à gauche du bureau.

Résultat du scrutin :

Nombre des votants . . .	706
Majorité absolue . . .	354
Boules blanches . . .	557
Boules noires . . .	369 (Vive sensation.)

En conséquence, les conclusions de la commission sont rejetées.
La séance est levée.

M. Lamennais écrit dans le *Peuple Constituant* :

« La réaction poursuit ses attaques contre la commission exécutive. Elle la harcèle sans relâche, l'enveloppe de vagues soupçons, s'efforce de l'amoindrir et de la diviser, pour la contraindre à se dissoudre elle-même. Alors elle dirait : vous le voyez bien, la République est une réverie ; sous cette forme de gouvernement impossible en France, nul moyen de constituer aucun pouvoir quelconque : car est-ce un pouvoir que ce je ne sais quoi d'inerte et de nul que chaque jour nous amenons, représentants du peuple, sur la sellette en votre présence ? Les intrigues ténébreuses, les manœuvres de toute sorte venant se joindre à cet argument, la conclusion arriverait bientôt : il faut à la France un pouvoir réel ; alors seulement la confiance renaîtra, les affaires reprendront leur cours ; en rentrant dans l'ordre, on rentrera dans les voies de la prospérité : tout ce qui se dit enfin en pareilles circonstances. Quant au pouvoir réel, il y aurait bien quelque difficulté. On verrait, d'un côté, s'avancer Henri V, escorté de qui l'on sait ; et de l'autre, le comte de Paris, appuyé par M. de Joinville. Force serait de choisir entre ces deux réalités ; et comme chacune d'elles, par amour pour la France et pour la sauver, insisterait sans doute sur la préférence, et qu'aucune d'elles ne s'abaisserait sans une vive opposition, sans une résistance obstinée, le premier bien qu'elles lui apporteraient serait la guerre civile, avec la certitude d'une nouvelle et prochaine révolution. »

M. Lamartine a adressé la lettre suivante aux électeurs de Saône-et-Loire :

« Messieurs et chers concitoyens,

« Les soins du gouvernement, les nécessités de la politique intérieure et extérieure, ont ajourné l'expression de ma reconnaissance ; mais plus mon cœur s'est contenu, plus il éprouve le besoin de se répandre dans vos cœurs.

« Comment vous remercier, messieurs et chers concitoyens, sinon par un redoublement de dévouement à la cause de la République que vous avez fondée et qui, dans ses saintes effusions de liberté, d'ordre, d'égalité, de fraternité, est la gloire de la France, l'exemple du monde ?

« Forcé d'opter pour Paris par une profonde gratitude et par de hautes convenances politiques, je resterai en réalité l'homme de chacun de vous, et je vous représenterai tous à l'Assemblée nationale. Mon vœu, mon devoir, mon espérance sont de ne vous séparer jamais, vous qui m'avez tous adopté.

« Vos suffrages ont déterminé ainsi dans quel sens vous entendiez la République : l'ordre par le peuple tout entier, les lois par le peuple tout entier. Ma reconnaissance consistera à affermir avec vous cette République et à combattre ceux qui tenteraient de la faire dégénérer soit en dictature, soit en anarchie.

« Ah ! si j'ai contribué pour ma faible part à enraciner le gouvernement du peuple, combien vous m'avez récompensé au-delà de mes services ! Car, sachez-le bien, il n'y a pas de fatigues, pas de dangers, pas de travaux que ne paie mille fois l'honneur d'avoir eu mon nom dans vos consciences.

« Pour moi, je ne désire rien de plus pour ma vie que le bonheur de vous servir toujours, rien de plus pour mon nom que cette couronne d'élections dont chaque feuille est une marque de l'estime et de la confiance d'un si grand pays. LAMARTINE. »

M. Louis Blanc a fait distribuer à l'Assemblée une petite brochure intitulée : *L'opinion publique, le citoyen Louis Blanc*. Nous croyons qu'au moment où l'Assemblée vient de prendre sa résolution sur la demande de mise en accusation qui lui avait été soumise hier, on lira avec intérêt la partie de cet écrit qui se rapporte plus particulièrement à ce qui s'est passé au sein de l'Assemblée le 13 mai, après l'envahissement de la salle des séances.

« Je vis se succéder auprès de moi huissiers de la chambre et garçons de salle, qui tous venaient m'avertir qu'une foule immense se pressait dans la cour donnant sur la rue de Bourgogne ; que cette foule me demandait à grands cris, et que, si je ne paraissais pas, elle menaçait de grossir violemment le flot qui déjà inondait la salle. Que faire ? Ne devais-je pas me tenir à mon poste au sein de l'Assemblée dont je faisais partie ?

« Et, d'un autre côté, m'abstenir quand on réclamait ma présence comme un moyen de calmer l'agitation, n'était-ce pas encourir une grave responsabilité ? Je me refusai quelque temps aux instances qui m'étaient faites ; mais comme elles devenaient de plus en plus pressantes, je pris le parti de me mettre aux ordres de l'Assemblée. Je monte donc au bureau de la présidence, et, m'adressant au citoyen Buchez, déjà prévenu de ce qui se passait par un huissier de la chambre, je lui demande si, dans le cas où l'on croirait utile que je parle au peuple, je suis autorisé à le faire par l'Assemblée dont je suis membre, et dont je ne veux en rien me séparer. Le citoyen Buchez me fit observer que, dans un moment où sa voix se perdait complètement dans le tumulte, il lui était impossible de consulter la chambre. « Alors, répliquai-je, au nom de l'Assemblée et en votre qualité de président, m'autorisez-vous à intervenir ? » Il me répondit d'une manière affirmative, en présence d'un des vice-présidents, le citoyen Corbon. Ce ne fut donc que dans l'intérêt de l'ordre et après en avoir obtenu l'autorisation officielle, que je m'adressai à la foule.

« Debout sur le bureau des secrétaires, je demandai un moment de silence, qui me fut accordé, et j'en profitai, le *Moniteur* en fait foi, pour inviter le peuple au calme, à la modération, au respect de sa propre souveraineté, personnifiée en effet dans une Assemblée issue du suffrage universel.

« Cependant le tumulte continuait dans la salle, et l'agitation du dehors devenait à chaque instant plus vive. Je fus entouré de nouveaux des sollicitations les plus inquiètes. Fort de l'assentiment du président de l'Assemblée, j'allai à une des fenêtres de la cour qui conduit à la place de Bourgogne, je montai sur le rebord de la fenêtre, où Albert et Barbès parurent, et je tins à la multitude entassée dans la cour le langage qui me parut le plus propre à l'apaiser. Je lui dis en substance qu'on ne pouvait nier la légitimité des vœux portant sur une plus équitable répartition des fruits du travail, sur l'extinction graduelle de la misère, mais que les intérêts sacrés des travailleurs, on pouvait en être certain, ne seraient pas abandonnés par l'Assemblée ; que l'éternel honneur de la République serait précisément d'avoir travaillé sans relâche à réaliser le droit de tous au bonheur ; que s'il y avait folie à élever trop haut, sur ce point, le niveau de son espérance, c'était là du moins une de ces folies sublimes auxquelles on était bien pardonnable de dévouer sa vie ; que, du reste, c'était un spectacle très touchant et très noble, que celui d'un peu-

ple sortant de la préoccupation de ses propres douleurs pour s'occuper des souffrances d'un peuple ami ; que la se reconnaissait le génie essentiellement généreux et cosmopolite de la France, mais que plus les sentiments du peuple étaient dignes de respect, plus il convenait d'en présenter l'expression d'une manière légale, régulière. Et je terminai en conjurant la foule de laisser l'Assemblée nationale à toute la liberté de ses délibérations.

« Je me retirais pour reprendre ma place au milieu de mes collègues, lorsque, saisi par un groupe nombreux qui s'était formé derrière la fenêtre, je fus emporté à travers la salle des Pas-Perdus. On voulut encore m'entendre une fois ; on le demandait impérieusement. On fit cercle, une chaise fut apportée, sur laquelle on me força de monter, et je dus prendre la parole. Ce fut alors que, parlant de la force invincible de la révolution de février, mais de l'absolue nécessité de l'imposer à l'admiration du monde entier par la modération et la sagesse, seul moyen de la rendre bientôt victorieuse de tous les rois, je prononçai ces mots, si cruellement dénaturés depuis : « Cette révolution, en effet, n'est pas de telles qui ébranlent les trônes, mais de celles qui les renversent. » Et la conclusion, le résumé de mon discours, fut ce cri, que tous les auditeurs répétèrent avec enthousiasme : *Vive la République universelle !*

« Presqu'au même instant on m'entoura de toutes parts, on m'enlève, on veut me porter dans l'Assemblée ; j'eus beau me débattre violemment, j'eus beau répondre, à diverses reprises, aux acclamations passionnées qui retentissaient autour de moi, que le seul cri vraiment digne du peuple était : *Vive la République !* Je m'épuisai en efforts inutiles. Dix fois je tombai dans la foule qui m'entraînait, dix fois des bras robustes m'enlevèrent. Il y en avait qui se précipitaient sur moi pour m'embrasser, d'autres criaient : « Prenez garde de l'étouffer ! » Si c'est un tort que d'exciter de telles sympathies, lorsqu'on est en combat de toutes ses forces l'expression, et qu'on a toujours servi la cause de ce qu'on croit la vérité, sans condescendance, sans flatterie, sans vaine captation de popularité, ce tort est le mien ; qu'on en trouve un autre dans ma conduite !

« C'est ainsi que, malgré moi, je fus porté dans l'Assemblée à travers la masse compacte des envahisseurs. Ceux qui assistaient à cette scène ont pu juger, à mon attitude, si je n'ai pas tout fait pour en empêcher le funeste éclat. Mais que pouvaient, dans un pareil moment, ma résistance matérielle et les quelques paroles que j'essayai de lancer encore au milieu du bruit ? Accablé de fatigue, baigné de sueur, la voix complètement éteinte, je fus poussé vers les bancs extrêmes de l'amphithéâtre. Là, un ouvrier vint me dire : « Vous n'avez plus de voix ; mais si vous voulez écrire sur un morceau de papier qu'une dernière fois vous conjurez la foule de se retirer, peut-être parviendrai-je à lire ce papier d'une voix assez forte pour être entendu. » Je pris une plume aussitôt, et je traçai à la hâte ces lignes : Au nom de la patrie, de la patrie républicaine, au nom de la souveraineté du peuple, dans l'intérêt de tous, je vous adjure de... lorsque tombèrent du haut de la tribune les fatales paroles : « L'Assemblée nationale est dissoute. »

« Alors, il se fit dans l'enceinte un grand mouvement, dont l'impétuosité me porta jusqu'à la salle des conférences. On m'appela de toutes parts. Une foule serrée, violente, m'entoura, me criant d'aller à l'Hôtel-de-Ville. Je répondis avec une consternation profonde, que chacun put lire sur mon visage, qu'aller à l'Hôtel-de-Ville, c'était risquer de faire couler le sang. Je demandai où étaient plusieurs de mes collègues ; je ne pus rien savoir sur Albert, mais quelqu'un me dit qu'on avait voulu conduire Barbès à l'Hôtel-de-Ville, et qu'il s'en était défendu avec beaucoup d'animation, ce qui fut confirmé par quelques assistants dont les noms m'étaient inconnus.

« Tout le monde se précipitant vers les portes, le torrent m'entraîna dehors, et je sortis tellement perdu au sein de la foule environnante, que j'ignore encore par quelle issue et par quel chemin j'arrivai à l'esplanade des Invalides.

« Là, je rencontrai mon frère qui, suivi d'un peintre et de quelques amis, me cherchait avec inquiétude, et fit des efforts inouïs pour me dégager, car j'étais pressé à ce point que mes plus proches voisins étaient obligés de me faire, en se donnant le bras, un rempart contre le mouvement qui m'enveloppait. Un moment, toutefois, il se fit une halte que je mis à profit pour engager de nouveau ceux qui m'accompagnaient à se disperser. « Vous allez vous faire tuer, » leur disais-je ; mais quelques-uns me répondaient, dans une sorte de délire et en me montrant leur poitrine nue : « On n'osera pas frapper des hommes désarmés. » Mon frère reprit vivement : « Eh bien ! c'est donc lui que vous voulez faire tuer ? » Aussitôt les rangs s'ouvrirent. Un cabriolet vint à passer ; on l'arrêta, on en fit descendre le maître ; c'était un marchand de vin qui s'en retournait à Bercy. Il déclara qu'il avait des valeurs dans son cabriolet et témoigna le désir de ne point le quitter. De sorte que nous nous trouvâmes quatre dans le cabriolet : le propriétaire, le cocher, mon frère et moi. J'étais dans un tel état de prostration physique, que l'honnête citoyen qui m'avait ainsi donné place dans sa voiture me proposa généreusement de me mener chez un de ses amis, où je pourrais prendre un peu de repos. Il me conduisit, en effet, dans le quartier de l'Ecole-de-Médecine ; chez un jeune homme, qui m'offrit la plus gracieuse hospitalité. Je regagnai ensuite ma demeure, après m'être arrêté quelques instants, pour y changer de linge, dans une librairie voisine, celle du citoyen Masson, qui était absent, et dont les neveux me reçurent. Prétendre, comme on a osé le faire, qu'on m'a vu à l'Hôtel-de-Ville... c'est un mensonge, dont l'impudence passe tout ce qui peut être imaginé.

« Ayant appris chez moi que l'Assemblée était rentrée en séance, je me hâtai d'y aller reprendre mon poste.

« Arrivé au vestibule, je fus reconnu par quelques gardes nationaux. Ils se précipitèrent sur moi, en proie à un incroyable accès de rage. « En accusation ! disaient ceux-ci ; il faut le tuer, ce sera plus tôt fait ! disaient ceux-là. »

« Heureusement, d'autres gardes nationaux, j'aimé à le constater ici, mirent à me défendre la même ardeur que leurs camarades mettaient à m'attaquer. Le général Duvivier parut en uniforme et fut un des premiers à protéger ma vie ; parmi ceux qui m'entourèrent et parvinrent à me sauver de la fureur la plus aveugle qui fut jamais, je citerai avec reconnaissance mes collègues Larochejacquelein, Boulay (de la Meurthe), Wolowski, d'Adelsward, mon compatriote ; Conti, représentant de la Corse ; le citoyen Moussette, le peintre Gigoux, un lieutenant de la garde nationale nommé Férey, délégué du Luxembourg. On m'a dit depuis que, fidèle au souvenir de notre longue amitié, M. François Arago était sorti précipitamment de la chambre pour venir à mon secours. Il m'est doux de trouver cette occasion de lui exprimer publiquement, ainsi qu'à mes autres collègues, ma profonde gratitude.

« Il est certain, il est probable du moins que, sans leur intervention, c'en était fait de moi. On m'arracha des poignées de cheveux, on mit en pièces mon habit. Des misérables essayèrent de me frapper par derrière à coups de baïonnette ; il y en eut un qui, ne pouvant m'atteindre autrement, saisit ma main droite et me mordit les doigts. J'entrai dans l'Assemblée véritablement couvert de lambeaux. Dans cet état, peut-être aurais-je dû m'attendre, de la part de tous

mes collègues, à quelques uns de ces égards que commande le seul sentiment de l'humanité. Mais tel est le cruel effet de certains malentendus, inséparables des temps de révolution, que je ne trouvai, dans une partie de l'Assemblée que dispositions hostiles. Ma présence à la tribune, où m'appelaient le plus impérieux des devoirs, celui de témoigner hautement en faveur de mes malheureux amis Albert et Barbès, provoqua les plus violents murmures.

« Est-il vrai, comme plusieurs journaux l'ont rapporté, qu'il se soit mêlé à ces murmures des insultes qu'un homme de cœur ne souffre point ? Je suis en droit de le nier, non seulement parce que je n'ai pas entendu ces insultes, mais parce que j'ai écrit, depuis, une lettre qui invitait les prétendus insulteurs à se faire connaître. Or, cette lettre est demeurée sans réponse, et je tiens en assez grande estime l'Assemblée dont j'ai l'honneur de faire partie pour croire qu'elle ne renferme pas un seul homme capable de descendre à une injure anonyme, à une injure irresponsable. »

Nous avons donné hier succinctement les nouvelles de Vienne ; voici aujourd'hui les détails de cette insurrection qui a triomphé avec tant de promptitude :

Vienne, le 28 mai.

Une notification du comte de Montecuculi, en date du 23 mai, qui déclarait que la légion universitaire était dissoute et incorporée dans la garde nationale, occasionna la plus grande agitation, non-seulement parmi les étudiants, mais dans toute la population. Les portes étaient occupées par les troupes et fermées, en sorte que les communications avec les faubourgs étaient interrompues. A neuf heures et demie, une foule d'individus de toutes les classes environnaient l'Université. Il y avait des gardes nationaux, des bourgeois qui s'exprimaient en termes énergiques contre M. de Montecuculi. Les étudiants n'étaient pas encore tous arrivés dans la grande salle ; mais ceux qui y étaient avaient des armes, et la plupart paraissaient décidés à une résistance désespérée. Tout à coup le bruit se répand que des soldats s'avancent ; on se précipite hors de la salle. Toutes les issues sont occupées ; un bataillon Nugent arrive de la Becherstrasse, et bientôt il s'arrête. Une députation va au-devant du général Sardagna, et les soldats se retirent.

Les esprits se calment un peu ; mais bientôt de nouveaux étudiants arrivent avec leurs armes ; de tous côtés on crie *réaction* et *trahison*. On demande le retrait de l'ordre du jour du général commandant, comte d'Auersperg, chargé d'exécuter les seuls points contenus dans la notification. Plusieurs orateurs cherchent à calmer le peuple ; l'un d'eux conseille à la légion de ne pas sortir de l'Université. Il y a beaucoup de groupes dans les rues ; mais les magasins sont ouverts et le commerce n'est pas interrompu. Les troupes autrichiennes occupent les principales places de la ville ; dans quelques endroits on voit des canons. La garde nationale n'est pas encore sortie.

Onze heures. — Les magasins sont fermés. On voit des individus courir dans toutes les directions. Près du Rothenthurmthor une collision a eu lieu entre le peuple et les soldats. Un bourgeois, M. Drechler, qui voulait passer, en est empêché par un soldat qui croise la baïonnette. Il le prie de le laisser passer ; mais le soldat le frappe d'un coup de baïonnette, et il tombe mort.

Cet acte de barbarie cause une exaspération générale. Tout le monde crie *Des barricades ! des barricades !* et en un instant des barricades s'élèvent comme par enchantement autour de l'Université et dans les rues environnantes. Hommes, femmes, enfants apportent des matériaux de tout genre, tonneaux, caisses, guérites, chaises, équipages. Dans plusieurs endroits on arrache des pavés, et on les emploie en partie à faire des barricades et en partie on en emporte aux étages supérieurs des maisons ; on les étale sur les fenêtres. Les drapeaux blancs, surtout les drapeaux allemands, flottent sur les barricades, qui sont garnies de défenseurs. Tout le Stubenviertel présente l'aspect d'une série de petites forteresses.

La garnison, renforcée d'un régiment, n'a fait encore aucun préparatif d'attaque. On bat la générale, le tocsin sonne. Les ouvriers de la ville et des faubourgs qui avaient enfoncé les portes, arrivent et mettent la main à l'œuvre. La garde nationale a pris position sur le Hof et sur le Graben. Dans la Helligen-Krentzer-Hof, le capitaine d'une compagnie reçoit un ordre du comte d'Auersperg d'envoyer une cinquantaine d'hommes occuper les portes avec les soldats, et de ne laisser sortir ni les étudiants, ni les ouvriers, ni les gardes nationaux armés.

Midi. — La garde nationale à cheval annonce aux barricades que la légion universitaire est maintenue ; les ouvriers reçoivent cette nouvelle avec enthousiasme, mais ils n'en continuent pas moins leur travail. Dans les maisons, derrière les barricades, on voit des dames ranger avec ardeur des pavés. Quelques compagnies de la garde nationale s'avancent près de la douane, ayant à leur chapeau des bulletins imprimés sur lesquels ils déclarent qu'ils veulent le maintien de la légion universitaire. Aux barricades, sur le Hohenmarkt, on apporte aux défenseurs des paniers remplis de pain, de bière et de vin.

Nous devons faire mention de l'ardeur avec laquelle les femmes ont pris part au travail des barricades. On voyait des dames en chapeau apporter des pavés, et d'autres encourager le peuple par des discours enthousiastes. Toutes les portes sont encore occupées par les soldats. A une heure, la garde nationale occupe en partie les portes ; à une heure et demie, l'ordre est donné aux soldats de se retirer. Le calme est maintenant rétabli.

Deux heures et demie. — Toute la ville intérieure est couverte de barricades de première, seconde et troisième grandeur. Pour empêcher des attaques de la cavalerie, on a élevé des montceaux de pavés dans les intervalles. Les ouvriers de tous les faubourgs ayant sur leurs chapeaux et casquettes des bulletins portant cette inscription : *Maintien de la légion universitaire*, sont placés sur les barricades, sous les ordres des étudiants et des bourgeois ; ils sont armés de pelles, de piques, de haches, de gourdin ; leur cri est : *Tout pour les bourgeois et les étudiants de Vienne !* Le docteur Goldmark, dont le nom produit sur eux un effet électrique, leur apporte des concessions du conseil des ministres, qui promet le maintien des conquêtes du 13 mai, ainsi que de la légion universitaire et de la rentrée de la garnison dans ses casernes ; il prie seulement d'enlever les barricades. Malgré l'autorité dont jouit M. Goldmark, le peuple ne veut pas lui céder. On dit que l'on ne veut plus se laisser tromper ; il faut une garantie par écrit, et dans ce cas même on n'enlèvera pas les barricades, attendu que le bruit court que Windischgratz marche contre Vienne à la tête de six régiments.

Une partie des soldats qui, ainsi que nous avons pu nous en convaincre, sont dans les meilleurs termes avec le peuple, se sont retirés ; la police aussi a été obligée d'abandonner son poste à la garde nationale et de laisser ses armes. A l'Université même, qui est fortifiée de manière à paraître impenable, la disposition est très belliqueuse ; sur un tableau, on lisait ces mots :

« *Que nous demandons.* — La garnison devra quitter la ville dans les vingt-quatre heures, et il faudra que le ministère garantisse les conquêtes du 13 mai. L'empereur devra retourner dans huit jours à Vienne. Les barricades ne seront pas défilées, ni les fusils rendus ; il faudra que la diète se réunisse à Vienne et que les soldats prêtent serment à la constitution. Enfin on demande des otages tirés de la noblesse. »

Cinq heures et demie. — L'agitation est effrayante ; les barricades, dans l'intérieur, se continuent avec une rapidité surprenante. Le peuple déchire les concessions faites par le conseil des ministres. On ne se contente plus de l'assurance que les conquêtes du 13 mai seront maintenues, que la légion universitaire sera conservée, que l'on s'occupera du sort des travailleurs, que les soldats quitteront la ville. Les faubourgs sont tranquilles. Une grande masse d'ouvriers s'est rendue à Floresdorf avec des pelles et des haches pour détruire les rails, s'il arrivait, comme on l'annonçait, de nouveaux régiments.

Six heures et demie. — Le public circule par masses dans les passages que laissent libres les barricades dont le nombre croît sans cesse. On annonce que le comte Hoyos a été conduit, sous forte escorte, comme otage, en uniforme de garde nationale, à l'Université. Les ouvriers agissent toujours avec prudence. Sur les portes des magasins on lit fréquemment cette inscription sans orthographe : *La propriété est sacrée.*

27, six heures du matin. — En comparaison de l'agitation violente de la journée d'hier, la nuit s'est passée tranquillement. A dix heures, on entendit des coups de feu. A la nouvelle que le prince Windischgratz était ar-

rivé au Prater avec de nouvelles troupes, toutes les cloches sonnaient le tocsin; mais bientôt on acquit la conviction qu'un passage du Danube, près du Tabor, était impossible, vu le grand nombre d'ouvriers occupant les ponts et prêts à les couper. Les coups de feu que l'on avait entendus avaient été tirés en l'honneur de l'arrivée de la députation des jurats de la Hongrie. A huit heures du soir, une notification du ministre Pillersdorf, annonçant l'établissement d'un comité de sûreté, calma les esprits. A sept heures, on voyait devant l'hôtel du ministre des détachements de la légion universitaire, de la garde nationale, et presque tous les ouvriers, qui, après avoir chanté des airs nationaux, portèrent des vivats en l'honneur de l'empereur et du ministre. Là dessus les ouvriers ont procédé à la démolition des barricades, et demain, espère-t-on, les communications seront rétablies.

Le comte Hoyos reste comme otage des concessions faites et des conquêtes des 15 et 16 mai, sous la surveillance du comité des bourgeois. Les personnes qui ont été la cause des événements du 23 mai seront traduites devant un tribunal. Le ministre prie instamment S. M. l'empereur de revenir aussi promptement qu'il sera possible à Vienne, et, dans le cas où sa santé l'en empêcherait, d'envoyer à sa place un prince de la famille impériale.

Le ministère prie en même temps le comité de sûreté de lui dire quelles garanties il pourra donner pour la sûreté personnelle de S. M. l'empereur et de la famille impériale. Le ministère place sous la protection de la population de Vienne et du comité de sûreté toutes les propriétés publiques et privées, et déclare que le comité de sûreté publique est indépendant de toute autre autorité. Le comité répond du maintien de l'ordre, ainsi que de la sûreté des personnes et des propriétés.

Voici la notification du ministre Pillersdorf, concernant l'établissement d'un comité de sûreté :

Le conseil des ministres reconnaît les circonstances extraordinaires qui ont amené comme une nécessité une commission de bourgeois, de gardes nationaux et d'étudiants, pour veiller à l'ordre et à la sûreté de la ville et sur les droits du peuple, et approuve les résolutions que le comité a prises le 26 de ce mois. Les portes de la ville seront occupées uniquement par la garde nationale et bourgeoise, la légion universitaire et les soldats. Il ne restera dans la ville que le nombre de militaires strictement nécessaire au service; les autres partiront aussitôt que possible. Le ministère déclare en outre qu'il continuera *ad interim* ses fonctions, jusqu'à ce que S. M. lui ait retiré ses pouvoirs. Il se retirera aussi dans le cas où il ne pourra plus prendre des mesures en toute sûreté et les exécuter sous sa responsabilité.

Vienne, le 27 mai 1848.

Au nom du conseil des ministres,

Signé PILLERSDORFF.

Au moment où le siège de Mantoue va commencer, nous croyons être agréables à nos lecteurs en reproduisant l'article suivant :

Avant l'établissement des fortifications de Vérone, Mantoue, étant la seule grande place à portée des débouchés du Tyrol, avait une grande importance militaire, bien qu'elle eût toujours été inférieure à sa réputation, et qu'elle portât malheur à presque toutes les armées qui s'y renfermaient; inconvénient, du reste, commun à toutes les grandes forteresses entourées d'obstacles naturels qui paralysent les garnisons.

Aujourd'hui Mantoue n'est plus qu'un point d'appui de la ligne du Mincio. Cette place s'élève dans une sorte d'île formée par un élargissement du Mincio. Cette île a 5,000 mètres de longueur du nord au midi, et environ 1,600 mètres de largeur moyenne. La ville, qui compte 27,000 habitants, est bâtie dans la partie supérieure de l'île : la partie inférieure est occupée par un grand ouvrage extérieur enveloppé d'un vaste camp retranché.

L'enceinte de la ville est insignifiante : au nord et à l'est, un simple mur crénelé sur quelques points; à l'ouest, une enveloppe semblable précédée de quelques bastions en terre; enfin, au sud, une muraille d'un peu plus de consistance, terrassée et flanquée de deux tours et d'une demi-lune.

Cette face du midi est immédiatement couverte par un ouvrage détaché, assez irrégulier, et qui équivaut à six fronts bastionnés. La partie droite se nomme le Thé, la gauche Migliaretto. Cette dernière est la mieux fortifiée. Ces deux pièces peuvent se défendre isolément; elles sont enveloppées par un vaste camp retranché qui embrasse toute la partie méridionale de l'île.

Isolée en rase campagne, une telle place ne mériterait aucune attention. Aussi la défense de Mantoue est-elle toute extérieure, dans ses eaux et dans les ouvrages élevés en tête des digues qui la relient à la terre ferme. Mantoue n'est point uniformément entourée d'une nappe d'eau; car à l'est, entre la ville et les hauteurs de Saint-Georges, distantes de 900 mètres environ, le Mincio n'a guère, à proprement parler, qu'une trentaine de mètres de largeur. A l'ouest, entre la place et la hauteur de Belfiore, c'est un vaste marais de 6 à 700 mètres de largeur, qui va ensuite contourner la pointe méridionale de l'île.

Mais ce lit étroit, ces marais sont transformés par l'art en un vaste lac qui s'étend de Saint-Georges à Belfiore.

C'est au moyen de quatre digues qu'est produit ce lac artificiel. Ces digues sont :

1° A l'est : La digue des Moulins, qui retient les cours du Mincio supérieur;

2° La digue de la Casa Zanetti, qui est destinée à soutenir les eaux en aval de la précédente;

3° A l'ouest : La digue de Pradella, qui forme la tête de l'inondation occidentale;

4° La digue de Pietoli, qui retient cette inondation.

Les quatre compartiments ou biefs qui en résultent sont :

1° Le lac supérieur qui a une lieue et demie de longueur sur 800 mètres de largeur.

2° Le lac du milieu qui est traversé vers son milieu par le pont de Saint-Georges.

3° Le canal du Payolo, qui naturellement est un marais.

4° Le lac inférieur par lequel s'écoule le Mincio.

La digue des Moulins est la clef des manœuvres d'eau de la place. Une écluse, une usine et douze moulins laissent, au travers de cette digue, le lac supérieur s'échapper dans le lac inférieur.

En fermant les écluses de la digue des Moulins, on fait refluer les eaux dans le canal de Payolo. Les eaux s'échappent dans le lac inférieur par l'écluse de Pietoli.

On s'est demandé s'il ne serait pas possible de frustrer Mantoue de sa principale défense, de ses eaux, en barrant le Mincio, soit à Pozzolo pour le jeter dans la Molinella, soit à Valleggio pour le répandre dans la plaine de l'Adige, soit à Peschiera, à la sortie du lac de Garda.

L'expérience a été tentée à la fin du 14^e siècle et a été malheureuse. Le lac de Mantoue, transformé en un vaste marais, n'en fut pas plus facile à traverser, et les barrages se rompirent.

La défense des eaux est donc assurée à la place de Mantoue. Voyons maintenant comment sont assurés ses débouchés sur la terre ferme.

Quatre ouvrages, la citadelle, la lunette Saint-Georges, le fort de Pradella et le fort Pietoli, couvrent en tête la digue des Moulins, le pont Saint-Georges et les digues d'amont et d'aval de Payolo.

La digue de la Casa Zanetti est seule restée sans pont comme sans écluse.

La citadelle. — Elle présente trois fronts réguliers du côté de la campagne. Sa gorge est irrégulière; le tout équivaut à un pentagone. Les fronts extérieurs sont munis de demi-lunes, de contregardes et de réduits tous revêtus. Du reste, leur tracé a tous les défauts des tracés anciens; courtines trop longues, bastions trop étroits, demi-lunes et contregardes couvrant mal l'enceinte.

Le point d'attaque est naturellement le bastion du centre. Une hauteur qui environne la citadelle fournil à l'assiégeant, à une distance de 700 à 800 mètres, des emplacements avantageux pour ses batteries.

La citadelle commande la route de Vérone.

Lunette Saint-Georges. — Le pont de pierre qui conduit à Saint-Georges étant un des principaux débouchés de la place, on a couvert cette communication par une lunette et trois batteries noyées en arrière. La lunette est coupée par un fossé qui la divise en deux parties, flèche et corps de lunette.

Les flancs sont casematés. Deux des trois batteries ou pâtés noyés qui flanquent la lunette en arrière, ceux de droite et de gauche, ne sont pas à l'abri d'une attaque de vive force.

La lunette Saint-Georges commande la route de Legnano.

Tête de pont de Pradella. — La digue de Pradella, faisant suite à la

route de Milan, a dû être considérée comme la voie du secours et des relations avec l'intérieur.

Aussi est-elle défendue :

1° Par une demi-couronne avec demi-lunes et chemins couverts, le tout noyé dans l'inondation du Payolo, et soutenu en arrière, à gauche, par une batterie également noyée;

2° Par la lunette de Belfiore élevée en terre ferme sur la hauteur de ce nom, au bord de l'inondation.

C'est par ces hauteurs de Belfiore que les Autrichiens ont attaqué Mantoue en 1799.

Fort de Pietoli. — La digue de Pietoli soutenant l'inondation du Payolo, c'est-à-dire assurant l'eau sur la moitié du pourtour de la place, est une des clefs de Mantoue. Aussi on n'a rien négligé de ce côté. Le fort de Pietoli consiste en une double couronne, bien fermée à sa gorge avec deux demi-lunes et deux demi-contregardes aux bastions extrêmes. Le point d'attaque est le bastion du centre. Ce bastion peut être ricoché de la tête de la digue Casa Zanetti qui, comme nous l'avons dit, est dépourvue de toute fortification. Les glacis du fort sont minés.

C'est par le côté de Pietoli que nous avons attaqué Mantoue en 1796.

La défense de Pietoli doit être soutenue à outrance, parce que la prise de ce fort n'entraîne point, comme celle des autres, la chute immédiate de la place qui a, de ce côté, à opposer en seconde ligne son camp retranché et les ouvrages de Migliaretto.

L'insalubrité de Mantoue est toujours la même, malgré les efforts récents des Autrichiens. Ce serait une faute d'y renfermer plus de 8,000 hommes de garnison. Son armement demande 250 bouches à feu.

Bien qu'il soit aujourd'hui plus facile de déboucher de Mantoue qu'à l'époque où Vurmser y faisait bloquer et prendre par 15,000 Français son armée de 25,000 hommes, c'est une place qui est descendue au second rang.

FERVEL. (Minerve.)

Pièces officielles.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

La commission du pouvoir exécutif, arrête :

Le château des Tuileries est provisoirement placé sous l'autorité exclusive du général Clément Thomas, commandant supérieur de la garde nationale de Paris.

— Par arrêté du ministre des finances, les bâtiments de la mairie de la ville de Castres (Tarn) pourront recevoir les marchandises déposées en exécution des décret et arrêté précités.

— Par un arrêté du ministre des finances, M. Chappuis, sous-directeur à la division du mouvement général des fonds, a été nommé secrétaire-général des finances.

Cour d'assises du Rhône.

Audience du 6 juin.

Présidence de M. SERIZIAT.

Victor Bresson, Louis Norget, Pierre Plagnard, Charles Neuchirschen, Etienne Brun dit Marquis, André Chavanis, Benoit Boudot, Etienne Perrin, Benoit Bernard, comparaissent aujourd'hui devant la cour d'assises comme ayant pris part aux scènes de désordre qui ont eulieu à Villefranche, après la révolution de février.

Dans la nuit du 27 au 28 février dernier, des groupes nombreux composés d'ouvriers se formèrent dès l'entrée de la nuit dans la Grande-Rue, en face de la mairie. Grossissant à chaque instant, leur attitude devenait de plus en plus menaçante. Quelques tentatives furent faites pour désarmer les hommes de service.

Vers les dix heures du soir environ, les cris : A la prison ! à la prison ! sortirent du milieu du rassemblement, et ceux qui le composaient se dirigèrent sur la maison d'arrêt dans le dessein d'y brûler les métiers destinés au travail des détenus. Ils les demandèrent à grands cris et tentèrent de forcer les portes. Des pierres étaient lancées en grand nombre ; une collision devait imminente. Pour éviter les malheurs qu'elle aurait nécessairement entraînés, et dans la crainte aussi que tous les prisonniers dont la délivrance était demandée ne fussent mis en liberté par cette foule, les autorités promirent de livrer les métiers ; ils leur furent aussitôt remis et par eux brûlés sur la place du Palais-de-Justice, en face de la maison d'arrêt.

Un feu semblable s'alluma sur un autre point de la ville. Des métiers que les frères de la doctrine chrétienne affectaient au travail de leurs jeunes élèves avaient été brisés et brûlaient dans un champ voisin de l'établissement dit de la Providence.

La ne devaient point s'arrêter ces excès. La nouvelle arriva bientôt à la mairie que les ateliers du sieur Charmetton avaient été envahis et qu'on en brisait et brûlait les métiers. La générale battait dans les rues. Les sapeurs-pompiers et les gardes nationaux de service se rendirent sur les lieux et débusquèrent les perturbateurs qui les avaient reçus par une grêle de pierres.

Norget et a seul été acquitté ; tous les autres ont été condamnés à deux années d'emprisonnement.

Défenseurs : M^{rs} Bié, Margerand, Dumont, Roë.

Chronique.

Un journal de Lyon a pensé que les citoyens à qui le maire de Lyon a refusé leur inscription sur les listes électorales de notre ville auraient dû porter leurs réclamations non pas devant le commissaire du gouvernement, mais devant le tribunal civil. Nous pensons, nous, que, dans la circonstance actuelle, la fausse route n'est pas celle qu'ont suivie les citoyens réclamants, mais bien celle que leur indique le journal dont nous parlons. En effet, la question qui s'offre à décider n'était pas celle qu'a cru entrevoir ce journal, c'est-à-dire une question de domicile, mais bien une simple question de privilège, une question de vote multiple.

Nous donnerons demain le texte entier de l'un des arrêtés qu'a rendus le citoyen Martin Bernard en conseil de préfecture, et nos lecteurs verront que c'était bien là qu'avait dû être portée la cause des électeurs réclamants.

— Il est question de célébrer, par une grande fête qui serait donnée au Grand-Camp, par les gardes nationales de Lyon, la Guillotière, la Croix-Rousse, Vaise, le 14 juillet prochain, la commémoration de la prise de la Bastille. A cette solennité patriotique seraient invitées la garnison, et des députations des gardes nationales du département du Rhône, Grenoble, de Saint-Etienne, Valence, Roman, Vienne, Mâcon, Châlon, Bourg, etc.

Trois grands arcs de triomphe seraient élevés; l'un donnerait passage à l'artillerie, l'autre à la cavalerie, l'autre à l'infanterie. Un repas de 80,000 couverts serait servi; les tables seraient garnies de petits drapeaux qui, bien alignés, produiraient un superbe effet; une estrade serait réservée pour les autorités, les conseils municipaux et les députations des villes.

La fête se composerait :

1° D'une course de trente jeunes gens; 2° de deux tombolas, une pour l'armée et une pour la garde nationale; 3° d'un concert monstre, exécuté par toutes les musiques réunies, avec chœurs, composés pour la circonstance, imprimés en une très grande quantité et placés dans un ballon aux couleurs nationales qui, à une certaine hauteur, les abandonnerait au vent en forme de pluie, et les distribuait à la foule suivant son caprice; 4° à la chute du jour, les chants seraient interrompus par une attaque sortie du haut de la Bastille qui s'élèvera près de la Butte. Alors, la lutte commencera au bruit du canon, du tocsin et des chants patriotiques; elle sera terminée par la prise de la Bastille et l'apothéose de la liberté sur les ruines de cette Bastille.

Le cortège sera éclairé par des torches et des flammes de bengale.

Le lendemain, il y aura une course de chevaux à Perrache; une joute sur la Saône, et le soir, une fête de nuit sur l'eau. Illumination générale.

Tel est le plan qui nous a été communiqué; mais nous ne pouvons garantir encore qu'il s'exécutera. C'est un projet; nous tiendrons nos lecteurs au courant.

— Hier, une soixantaine d'hommes et de femmes ont parcouru les ateliers de moulage, adressant diverses menaces à quiconque continuerait de travailler sans une augmentation de salaires. Beaucoup d'ateliers se sont par conséquent fermés de suite, et de pauvres mères de famille qui soutenaient leurs enfants avec le produit de leur journée, si modique qu'il fût, se voyent par là réduites à la plus grande détresse. De pareils moyens ne sont pas en harmonie avec la liberté reconquise. Les ouvriers peuvent se réunir, discuter avec les chefs d'atelier le prix de la journée, s'entendre entre eux et obtenir une augmentation, si elle est légitime, faire connaître tous leurs griefs, sans être poursuivis comme autrefois en vertu d'une loi que la révolution a brisée; dès lors il ne reste plus de prétexte à la violence.

— M. Auberthier, notre représentant, qui a obtenu un congé pour cause de santé, était hier à Lyon. Ce matin même il est reparti pour les eaux.

— Avant-hier, un jardinier qui venait à Lyon vendre ses produits, renversa un homme dans le quartier Saint-Simon, à Vaise; ayant senti de la résistance sous une des roues de sa voiture, il fit reculer son cheval et passa ainsi deux fois sur le corps de ce malheureux, dont tout le côté droit est fort endommagé. Quoique l'état de cet homme soit très grave, on ne désespère pourtant pas de lui.

— Le commissaire de la République dans le département du Rhône a fait publier hier soir l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. Les élections municipales de la ville de Lyon, qui devaient avoir lieu le 6 juin courant, sont renvoyées au mardi 13 du même mois.

« Art. 2. Le délai pour les réclamations est prorogé jusqu'au vendredi 9, à minuit.

« Art. 3. Les cartes, déjà délivrées en vue des élections du 6, seront valables pour la convocation du 13. »

— Hier soir, une chaudière de l'établissement de forges de MM. Aubry et Château, à Valbenoite, ayant éclaté, quatre personnes ont été très grièvement blessées. Nous manquons de plus amples détails. (Mercure.)

Au rédacteur du CENSEUR.

Monsieur,

J'ai été très étonné d'apprendre hier, par une affiche émanée du comité du quai de Retz, que j'étais un candidat aux élections municipales pour la section de l'ancienne ville.

Permettez-moi de déclarer dans votre journal que je n'ai recherché ni accepté aucune candidature.

Agréer, etc.

J. TISSEUR, avoué à la cour d'appel.

Au rédacteur du CENSEUR.

Citoyen rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien, par l'insertion de la lettre suivante dans votre journal, faire connaître aux électeurs du Rhône les motifs qui m'ont forcé de demander un congé, le regret que j'en éprouve, et mon espoir de reprendre part dans un court délai aux travaux de l'Assemblée nationale.

Salut et fraternité.

AUBERTHIER.

AUX ÉLECTEURS DU RHÔNE.

Citoyens,

Une indisposition assez sérieuse pour me tenir alité pendant plusieurs jours m'a obligé de demander un congé, afin de me rendre aux eaux d'Uriage. Il n'a fallu rien moins qu'un ordre formel des médecins pour m'arracher aux travaux de l'Assemblée nationale, au moment où ils arrivent à leur plus haute importance, et le regret que j'en éprouve n'est pas la moindre de mes souffrances; ce qui l'augmente, c'est que j'ai l'honneur de faire partie de la commission du travail, où mon expérience pratique et l'ardeur de mon dévouement aux intérêts des classes ouvrières ne seraient peut-être pas sans utilité. J'espère qu'un prompt rétablissement de ma santé me permettra de me retrouver, avant la fin du mois, à mon poste pour ne plus le quitter, et je m'efforcerai, par un redoublement de zèle, de compenser une interruption forcée et de mériter la confiance dont vous avez bien voulu m'honorer.

Salut et fraternité.

AUBERTHIER, représentant du Rhône.

Au rédacteur du CENSEUR.

La Guillotière, 4 juin 1848.

Monsieur le rédacteur,

Depuis trois mois la ville de la Guillotière occupe chaque jour une quantité considérable d'ouvriers que la dernière révolution a trouvés sans travail, ou que le commerce a abandonnés depuis, et que la République a promis de nourrir. Déjà d'importants travaux ont été faits par eux sur divers points de la commune; mais tout le monde voit avec regret plusieurs centaines d'hommes occupés chaque jour à faire un travail qui ne servira jamais, de l'aveu même des chefs qui le dirigent. Sous prétexte d'un prétendu chemin de fer de Lyon à Genève, qui ne s'exécutera pas, on leur fait abattre les murs, dévaster les propriétés, détruire les moissons, et tout cela dans le but d'occuper des bras, pour remettre, bientôt peut-être, les lieux dans leur premier état, en payant aux propriétaires une juste indemnité, d'autant plus élevée, que les récoltes arrachées étaient de toutes parts très abondantes et sur le point d'être cueillies.

Cependant il y a dans la commune des travaux importants à faire, et pour l'exécution desquels jamais plus belle occasion ne se présentera. La construction du cours de Brosses dans la traversée de la Guillotière, par exemple, adoptée depuis long-temps sur le plan de la ville, serait un travail d'un intérêt général et d'une utilité incontestable, et que tout le monde verrait exécuter avec plaisir. Sous ce premier rapport déjà, il y aurait donc avantage à préférer ce travail à celui qui se fait, puisqu'on substituerait à un travail tout-à-fait inutile un autre d'une utilité publique universellement reconnue.

D'un autre côté, la commune y trouverait une économie considérable et une source féconde de travail pour la cité.

Economie d'abord, cela est avéré; car, depuis que le projet existe, le gouvernement, désireux d'en hâter la construction, a promis d'y contribuer pour sa part; le génie militaire, intéressé aussi à la prompt exécution de ce magnifique plan, a offert également de payer une partie des dépenses. En outre, presque tous les propriétaires des terrains non bâtis que doit traverser le cours de Brosses, se sont engagés alors à en faire l'abandon gratuit à la ville, et tous aujourd'hui montrent encore la même intention. Jusqu'ici la ville de la Guillotière avait reculé chaque année l'ouverture de ces travaux, en face des dépenses qu'ils devaient entraîner pour elle; mais aujourd'hui qui pourrait discuter l'opportunité du moment, et la belle occasion qui se présente de les faire exécuter par les chantiers nationaux?

En second lieu, la ville ouvrirait là une véritable source de travail pour notre cité; ce serait un levier puissant pour aider les efforts que le commerce fait pour se relever; de chaque côté de cette magnifique voie, on verrait bientôt s'élever de superbes édifices, de nombreuses constructions occupant à leur édification des milliers d'ouvriers de tout état, soit maçons, charpentiers, menuisiers, tailleurs de pierres, serruriers, etc.

Telle est l'idée que je soumets à l'examen de l'administration municipale et à l'appréciation du citoyen commissaire dans notre département. Son exécution ferait disparaître l'immoralité qu'il y a d'occuper sans utilité des hommes à remplir je dirai presque un tonneau défoncé. Là, au moins, plus de quinze cents ouvriers pourraient travailler avec courage, parce qu'ils n'auraient pas la douleur de voir leurs peines et leurs sueurs perdues, et les finances de la commune y trouveraient aussi un avantage immense. Agréer, etc.

On nous écrit de l'Arbresle :

FÊTE DE LA FRATERNITÉ

Donnée par le club cantonal démocratique de l'Arbresle, le 28 mai 1848.

Hier, nous assistions à l'une de ces fêtes qui font époque. Le ciel lui-même semblait fraterniser avec nous en nous accordant une magnifique journée, et le club démocratique s'est acquis la reconnaissance du pays en préparant cette patriotique réunion.

Des invitations avaient été adressées aux commandants des gardes nationales des seize communes formant le canton; toutes, excepté une, s'étaient rendues à la fraternelle invitation. Des bannières, aux couleurs de la République, où étaient inscrits les noms de chaque commune, avaient été données aux députations, et à deux heures, le cortège est parti ayant à sa tête les autorités civiles et l'état-major du 11^e régiment de dragons; les délégués des communes, les habitants de l'Arbresle accompagnant les sous-officiers et soldats de l'escadron de dragons cantonné à l'Arbresle, précédés de la musique de ce régiment. Des tables avaient été dressées pour 560 convives; 600 se sont rendus sous les frais ombrages des Vignes. La disposition des tables, la franche cordialité qui a régné tout le temps du banquet en faisant une de ces vraies fêtes de famille que la République seule pouvait faire naître. A la fin du banquet, différentes santes ont été portées :

Par le citoyen Clémence, maire de la commune :

« A l'armée qui a toujours été la gloire et l'orgueil de la France. Par son courage et sa valeur tant de fois éprouvés, elle saura protéger nos libertés à l'intérieur; elle saura garantir de toute atteinte le territoire sacré de notre belle patrie. »

» Vive l'armée ! Vive la République !... »

Par le citoyen Verat, président :

« A la fraternité ! à ce principe qui doit relever la société courbée sous le poids de l'égoïsme ? A ce principe vers lequel nous gravitons, poussés par une force invincible : celle des idées généreuses. Ces idées qui couleront à nos pères des flots de sang, apprennent à ces géants à faire abnégation de leur fortune et de leur vie ; imitons-les. Ils nous ont légué la liberté de pensée et celle de reproduire cette pensée ; conquête immense ! Ils ont écrit sur leur drapeau : *Egalité, fraternité*. Ils sont tombés, mais leurs idées survivent, se répandent sur la société. Courage et persévérance ; de l'union naîtra l'application des trois grands principes que nous venons de conquérir. Appelons tous les hommes à la concorde, effaçons de nos cœurs la haine, donnons-nous la main et formons une barrière infranchissable aux ennemis de la République. »

» A la fraternité ! »

Le colonel du 11^e dragons, dans une chaleureuse et patriotique improvisation, a remercié les habitants du canton de leur bienveillante hospitalité.

Ses paroles simples et dignes sont restées dans nos cœurs et ont été accueillies par les cris mille fois répétés de *Vive le colonel ! vive le 11^e dragons !* auxquels le colonel et les dragons ont répondu par celui de *Vive la République !*

Par le citoyen Périchon, vice-président :

« A l'armée ! Cette jeune et noble fraction du peuple français qui, soumise à la discipline militaire, a prouvé à la France républicaine son intelligence en conservant cette autre intelligence de ses droits et de ses devoirs. »

» A l'armée française qui, en masse, a jeté les yeux sur ce noble drapeau de la République, symbole de ses affections et de ses sympathies. »

» Au 11^e régiment de dragons qui, fidèle à cette noble devise : *Liberté, égalité, fraternité*, a su respecter cette discipline, compagne inséparable de l'ordre et de la liberté... de la liberté impossible sans l'ordre. »

» A ses braves officiers qui ont su mériter l'estime et la confiance de leurs soldats. »

» Aux officiers, je dirai : La France vous remercie. »

» Aux soldats, je dirai : Si les malheurs de la patrie voulaient que vous fussiez appelés à défendre ses frontières, elle compte sur vous ; je leur dirai aussi : Soldats, alors que vous irez combattre pour l'intégrité et la défense du sol français, nous serons derrière vous pour défendre vos pères, vos familles, vos chaumières, pour vous ménager un abri après votre victoire. Soldats, qui avez su maintenir la discipline dans vos rangs, je vous dirai encore : La France est là pour applaudir à votre bravoure, comme elle est là pour signaler ceux qui oublieraient que, sans discipline, il n'y a pas d'armée, que, sans armée, ils livreraient la France à l'étranger et à la violence des partis. »

Par le citoyen Côte, vice-président :

« A notre jeune République ! Puisse-t-elle devenir universelle ! »

Par le citoyen Sainclair :

« A l'union de la garde nationale et de l'armée ! »

Par le citoyen Garcin :

« A l'union de tous les partis ! »

Par le citoyen Maillet de Dommartin :

« A l'union cantonnale ! »

Le citoyen Lomez, brigadier au 11^e dragons, a remercié l'assemblée, au nom de ses camarades, de l'accueil fraternel qu'ils avaient reçu.

Plusieurs chants patriotiques sont venus clore dignement cette touchante fête. Les habitants, les sous-officiers et les soldats du 11^e dragons, répétaient ensemble ces nobles paroles, expression de nos principes républicains.

Nous avons jeté les yeux sur l'avenir de notre pays avec foi, avec confiance, en songeant qu'à ces républicains intelligents était confiée la défense de la patrie.

Le vice-président du club démocratique,

Ph. PÉRICHON.

Condition des soies du 5 juin. — Ouvrées, 40 ballots. Grèges, 3 ballots. Dernier numéro, 146.

Spéctacles du 6 juin 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — (Prix réduits.) — Lucie, opéra. — Le Déserteur, ballet.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Les Deux Papas très bien, vaudeville. — La Mort de César, tragédie. — Léonce, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Le ministre de l'intérieur, reconnaissant la nécessité d'établir le service du personnel sur les bases d'une stricte économie réclamée par les circonstances, sans toutefois nuire aux conditions d'une bonne administration, vient d'instituer une commission chargée de procéder à la réorganisation du personnel de son ministère.

— Le gouvernement de la République va contracter, dit-on, de nouvelles conventions commerciales avec le bey de Tunis, et il aura l'énergie et la dignité de les faire exécuter.

— Une classe nouvelle vient d'être créée au Conservatoire de musique et de déclamation. C'est, dit-on, une classe d'ensemble dont le titulaire sera M. Baillet, fils du célèbre artiste de ce nom.

— Il est, nous assure-t-on, sérieusement question au ministère de l'agriculture et du commerce de la nomination d'un nouveau directeur au dépôt d'étalons du bois de Boulogne.

— Le jeune comte de Paris est déjà baptisé par ses partisans du nom royal d'Albert I^{er}.

— Les bâtiments de guerre français composant la division dans la Plata, stationnaient ainsi qu'il suit :

Frégates : la *Charle* et l'*Erigone* à Montevideo; corvettes : l'*Expéditive* à Maldonado, l'*Astrolabe* à l'Ensenada; bricks : l'*Adonis* à Colonia, le *Pandour* au Salado, l'*Alsacienne*, commandant Fournier, à Buenos-Ayres, la *Malouine* à Montevideo, la *Tactique*, dans l'Uruguay; goëlettes : l'*Agathe* à Martin Garcia, la *Vénus* à Montevideo; vapeurs : le *Grondeur* au Buceo, la *Chimère* à Buenos-Ayres, le *Fulton* à Colonia.

Nouvelles Etrangères.

AUTRICHE.

VIENNE, 28 mai. — Après la proclamation d'hier soir publiée par le ministère et le départ des militaires, les barricades ont été enlevées en grande partie. La ville recouvre un aspect de paix.

Aujourd'hui la circulation est rétablie dans un bon nombre de rues; le théâtre est rouvert pour la première fois. On a fait quelques affaires à la bourse, et les fonds sont assez fermes.

Hier, dans la nuit, les étudiants d'Olmütz sont arrivés et ont été reçus avec joie dans l'Université. Les étudiants de Gratz étaient précédemment arrivés. Outre le principal moteur des événements du 26 mai, le comte de Montecuccoli, on regarde les comtes Breuner, baron Pereira, les deux docteurs Hye et Endlicher, comme coupables, en tant que membres du comité de sûreté publique, d'avoir, de concert avec Montecuccoli, fait avancer les militaires et les canons dans la journée du 26.

Dans la journée d'hier, plusieurs ambassadeurs sont partis de Vienne pour se rendre à Innsbruck, sur l'invitation de l'empereur.

INNSBRUCK, 26 mai. — La résidence de la haute aristocratie, des jésuites, de la réaction, est maintenant dans notre ville. Outre la camarilla et de nombreux prélats, l'archiduc Louis est aussi arrivé. Ce dernier est aimé à Vienne comme le prince de Prusse l'est à Berlin. Il est évident maintenant que le jésuitisme, enraciné dans le Tyrol, a fait tomber l'empereur dans son piège. Le parti de la cour et du clergé jette feu et flamme contre le parti libéral et se croit assez fort pour l'écraser. L'impératrice mère est dévouée corps et âme aux jésuites. Elle exerce une funeste influence sur l'empereur.

SAINT-DOMINGUE.

On écrit de Port-au-Prince, 13 avril :

« Le président a été débordé par le mouvement de Port-au-Prince. La population veut le retour à la constitution de 1816. Un nouveau ministère est formé. »

» Voici les noms de trois des ministres : Salomon, de Cayes; Val, d'Agnin, et Francisque, de Gonaïves.

» L'étendard de la révolte a été levé dans le sud contre le président, et Agnin et Saint-Louis ont marché contre Cavaillon, qui a été pris. On croit qu'ils se rendront aux Cayes, où le président a de nombreux partisans. Le général Zamor, qui commandait le sud autrefois, est en prison ici. Le général Milord, de Cavaillon, a eu le même sort. Un citoyen de Saint-Louis, très recommandable, a été jeté en prison et chargé de chaînes.

» Des détentions arbitraires ont provoqué un mécontentement général contre S. Exc. ; de là le soulèvement. Il est difficile qu'il n'y ait pas d'effusion de sang. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

COMITÉ DES INSTITUTEURS. La réunion des instituteurs aura lieu jeudi prochain 8 juin, à midi précis, dans la salle de l'Ecole supérieure, rue Buisson, n° 3, au 2^e. Tous les instituteurs, communaux ou privés, sont priés de ne pas manquer à cette séance. Le secrétaire, D. RUFFARD.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 6 juin.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	560	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	400	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	»	»	306 25	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	215	215 75	»	»	215	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»

VENTES. — 5 0/0, 68.

Étude de M^e Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

VENTE par expropriation forcée, devant le tribunal civil de première instance de Lyon, en deux lots séparés, sauf enchère générale, de divers corps de bâtiment avec jardin, cour et dépendances, situés au lieu de Cuire, commune de Caluire, au préjudice des mariés Antoine Royer et Catherine Bellon, le mari serrurier, demeurant à Caluire, lieu de Cuire.

L'adjudication aura lieu samedi 17 juin, à dix heures du matin.

Cette vente est poursuivie à la requête de demoiselle Claudine Manignier, actuellement rentière, demeurant à Sainte-Foy-lez-Lyon;

Laquelle fait éléction de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Emard, avoué près le tribunal civil de première instance de Lyon, où il demeure, rue Pizay, 3;

Contre les mariés Antoine Royer et Catherine Bellon, le mari maître serrurier, demeurant au lieu de Cuire, commune de Caluire;

Lesquels font éléction de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Brun, avoué près le tribunal civil de Lyon, le cinq janvier mil huit cent quarante huit, enregistré, expédié et signifié, qui a subrogé demoiselle Manignier aux poursuites en expropriation forcée, dirigées et commencées par sieur Jean Ytier, ensuite d'un procès-verbal de saisie réelle de l'huissier Dérieux, en date du vingt-neuf octobre mil huit cent trente-huit, transcrit le trente-un du même mois d'octobre, vol. 20, n° 2;

Et d'un jugement de renvoi rendu par le tribunal civil de Lyon, le 22 avril dernier.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.

1^{er} LOT. — Il consiste en une maison construite en pierre et mortier, couverte d'un toit en tuiles creuses, ayant pente au midi et garni à son extrémité de cornets et chenaux pour l'écoulement des eaux pluviales. Cette maison est composée de rez-de-chaussée, premier et deuxième étages et greniers; sa façade principale au midi, donnant sur le chemin de Cuire, à la Croix-Rousse, est percée au rez-de-chaussée de deux portes vitrées, de deux fenêtres et d'une porte d'allée; au premier, de trois fenêtres avec persiennes; au deuxième, de trois fenêtres, dont deux avec persiennes, et aux greniers, de deux petites fenêtres.

2nd LOT. — Il consiste en une autre maison attenante à la précédente, construite en pierre et mortier, peinte à la chaux, ayant un toit à pentes au midi et au couchant, surmonté de lucarnes, couvert en tuiles creuses. Cette maison est composée de rez-de-chaussée, premier et deuxième étages et greniers; la façade au midi, donnant sur ledit che-

min, est percée au rez-de-chaussée d'une porte et de deux fenêtres; au premier, d'une porte vitrée donnant sur un balcon en pierre de taille avec balustrade en fer, et de deux fenêtres avec persiennes, et aux greniers, de deux petites fenêtres; la façade au couchant, déclinant au nord, donnant sur le chemin de Caluire, est percée au rez-de-chaussée de trois portes et de deux fenêtres; au premier, de trois fenêtres avec persiennes; au deuxième, de trois fenêtres aussi avec persiennes, et aux greniers, de trois fenêtres. Cette façade est crépie, depuis peu d'années, à la chaux blanche, et il existe, à la hauteur du premier étage, une inscription représentant divers outils de la profession de serrurier-forgeur, au centre desquels sont les mots : *Royer, serrurier et forgeur*.

A la suite et contre le mur nord de cette maison, un petit bâtiment ayant un toit à une seule pente, tournée au couchant, et une seule fenêtre à la hauteur du premier étage, donnant sur ledit chemin de Caluire à Cuire. Derrière les maisons, ayant aussi des caves, existent une cour et un petit jardin complanté de treillages et séparés des voisins par des murs de soutènement en pierre de Couzon et mortier.

Ces maison, bâtiment, cour et jardin sont situés au lieu de Cuire, commune de Caluire; ils ont une contenance superficielle d'environ sept ares, et sont confinés au levant par la maison Liudet, au midi par le chemin de la Croix-Rousse à Saint-Rambert-l'Île-Barbe, et au nord par les murs séparatifs. La première maison est habitée par le sieur Folatre, épicière, à titre de locataire, et la deuxième par les mariés Royer et Bellon.

Les lecture et publication du cahier des charges, déposé au greffe conformément à l'art. 690 du code de procédure civile, ont eu lieu, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-six février mil huit cent quarante-huit.

L'adjudication définitive au vingt-deux avril dernier a été renvoyée pour avoir lieu en l'audience des criées dudit tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice, place de Roanne, le samedi dix-sept juin mil huit cent quarante-huit, dix heures du matin, en deux lots distincts et séparés, sauf enchère générale, qui sera préférée si elle excède ou égale les enchères particulières, sur les mises à prix :

Pour le premier lot, de la somme de six cents francs, ci..... 600 fr.

Pour le deuxième lot, de la somme de six cents francs, ci..... 600 fr.

Signé : EMARD.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué poursuivant, et au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges. (5271)

USINE. A vendre de gré à gré, une Usine servant au moulinage des soies, située à la Lône, près Saint-Marcellin (Isère), dépendant de la liquidation du sieur Jacques Lasserre, qui était négociant à Lyon.

Cette vente comprend les bâtiments, jardins, cours d'eau qui font mouvoir l'usine, les chenaux et aqueducs qui en dépendent, et tous les agrès, moulins à soie et ustensiles servant à l'exploitation de l'usine.

S'adresser, pour traiter de la vente, à M. Henri Rolland fils, expert teneur de livres et arbitre de commerce, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 3, à Lyon, l'un des liquidateurs. (2714)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON.

Le conseil d'administration de la Compagnie du chemin de fer de Marseille à Avignon, se trouvant dans l'impossibilité de réunir, en nombre suffisant et en temps utile, les actionnaires de cette Compagnie au siège de la Société, pour les consulter sur le projet de loi pour l'expropriation des chemins de fer, soumis en ce moment à l'Assemblée nationale, a cru de son devoir de protester, soit contre le principe de ce projet de loi, soit contre la part qu'il fait à la ligne de Marseille à Avignon en particulier.

Le conseil d'administration ne doute pas que l'Assemblée nationale, si elle admet le principe de l'expropriation, n'en rende l'application équitable, et qu'elle ne la subordonne à une convention qui puisse être soumise régulièrement à la ratification de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le conseil n'ayant aucun pouvoir pour traiter une aussi grave question, se borne donc à faire les actes conservatoires indispensables, et à soutenir de son mieux les intérêts de la Compagnie, jusqu'au moment où les actionnaires pourront être réunis et consultés conformément aux statuts. (2713)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS VILS, Rue de la Poudrerie, 28.

CHEVAL. A vendre un Cheval anglo-limousin bai, de sept ans, allant à la selle et à la voiture.

S'adresser cours Morand, n° 8, au concierge. (2007)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

Composé en forme de pilules de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour d'anciens vices cachés, un reste de mercure, ou les suites d'un traitement imparfait, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui ne manque jamais de purifier le sang et de rétablir la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte, ou la quantité de quatre dans une grande boîte, pour 10 f. (7326)

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE.

Rue Dauphine, n° 38, à Paris.

Vingt années de succès. — Ce Sirop enraye instantanément l'accès de goutte le plus violent; éloigne les accès, donne du ton aux articulations. Il réussit également contre les rhumatismes aigus et chroniques.

Les médecins les plus renommés de Paris, MM. Andral, Velpeau, Leroy-d'Etiolles, Heller, Ducros, etc., etc., l'ont adopté dans leur pratique. M. Jules Cloquet, médecin du roi des Perses, traite avec ce médicament son illustre malade.

Dépôt chez MM. Vernet, à Lyon; Martel, à Grenoble; Michel, à Tarare; Ayot, à Villefranche; Galy, à Saint-Etienne; Labor, à Roanne; Fessy, à Monbrison; Carrière, à Bourg; Martin, à Belley; Mercier, à Nantua; Giroud, à Gex. (3414)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infailible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)